



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 38**

Mis en ligne le : 17/12/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles, L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR -M. MERSALI- Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN- M. MATHON - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN- M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - M. LARLET - M. WAHARTE -

Pouvoirs : Mme MORBELLI à M. GACHON - M. JESNE à M. MATHON - Mme PIOMBINO à M. SANCHEZ

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

VOEU RELATIF A LA LIBERATION DE PAUL WATSON**N° ACTE : 9.4**

Délibération n°24-252

Considérant que Paul Watson, fondateur de l'ONG Sea Shepherd, est un défenseur emblématique de la préservation des océans et des espèces marines, ayant mené de nombreuses campagnes pour la protection de la faune marine contre la chasse illégale et la surpêche ;

Considérant que la chasse à la baleine à des fins commerciales est interdite dans le monde entier depuis le moratoire de 1986, et seuls trois pays, à savoir le Japon, la Norvège et l'Islande ont décidé de perpétuer cette pratique ;

Considérant la condamnation du Japon par le tribunal international de La Haye en 2014 pour le braconnage des baleines en Antarctique ;

Considérant la mise à flot en mai dernier du Hangei Maru, navire baleinier de dernière génération d'un coût de 44 millions d'euros, capable de contenir jusqu'à 200 cétacés à la fois,

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

que Paul Watson s'apprêtait à intercepter lorsqu'il s'est fait arrêter par les autorités danoises le 21 juillet 2024 ;

Considérant que cette arrestation fait suite à un mandat d'arrêt international émis par le Japon en réponse à ses actions de militantisme datant de 2010 ;

Considérant que Paul Watson, 73 ans, est toujours détenu depuis le 21 juillet et qu'il risque l'extradition vers le Japon, où il encourt une peine pouvant aller jusqu'à quinze de prison ;

Considérant l'importance de défendre la liberté d'action des militant(e)s écologistes, sans laquelle il serait impossible de mener des actions efficaces pour la préservation des écosystèmes fragiles et la lutte contre la destruction de la biodiversité :

Considérant la mobilisation internationale, à travers de nombreuses organisations, citoyen(ne)s et personnalités politiques et environnementales, qui plaident pour la libération de Paul Watson, jugeant sa détention comme un obstacle à la lutte pour la protection de l'environnement mondial;

Considérant la particularité du territoire de Vitrolles de par sa proximité avec la mer et l'Etang de Berre ;

Considérant l'engagement de la Ville de Vitrolles, signataire de la Charte L214 « Une ville pour les animaux » sur le droit animal ;

Ainsi, sur proposition de Véronique SAHUN (conseillère municipale non-inscrite du parti animaliste) et du groupe Convergence (dépositaire du vœu), le Conseil Municipal de Vitrolles émet le vœu que la Ville de Vitrolles se joint à la demande de la France et de nombreuses organisations et/ou personnalités, et à l'instar de nombreuses autres municipalités, de non-extradition de Paul Watson vers le Japon et émet le vœu de sa libération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité.

APPROUVE, Le vœu relatif à la libération de Paul Watson.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 13/12/2024

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE